



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 122709

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la situation des personnes à la retraite exerçant une activité complémentaire. En effet, certaines d'entre elles travaillent grâce à la formule du chèque-emploi service. Cependant, cette activité complémentaire, pourtant vitale pour nombre de personnes, n'est pas sans conséquence financière puisque ces personnes paient finalement plus de CSG que d'impôts sur le revenu. Cette situation n'est pas acceptable pour les petites retraites. Il cite en exemple le cas d'une personne qui doit payer 260 euros de CSG pour 157 euros d'impôts sur le revenu. Ce qui signifie que cette personne, qui a fait le choix d'une activité complémentaire pour améliorer l'ordinaire, verra sa retraite diminuée par rapport à l'année dernière, passant de 857 euros mensuels à 841 euros mensuels cette année. Cette situation n'est pas acceptable pour ce niveau de revenus. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122709

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4028